

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Louise MARIN
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Louis LEGRAND
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Adrien GUENE.
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Emmanuel BICHOT	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. Philippe BELLEVILLE	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE
SPLAAD – Parc d'activités de Beauregard - Cession du lot n° 31

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 19 novembre 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon Métropole a confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Parc d'activités de Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

La famille SCOAZEC possède une activité de restauration en zone Cap Nord. Aujourd'hui forte de son expérience, elle souhaite se développer en ouvrant un deuxième établissement sur la zone de Beauregard. Cette acquisition sera portée par la SCI SCOAZEC IMMOBILIER. Cette nouvelle activité devrait créer une dizaine d'emplois.

Le lot n° 31 d'une superficie de 3000 m² environ, affecté d'une surface de plancher (SP) de 450 m², sera cédé au prix de 50 € H.T. le m² de terrain, soit un prix de cession de 150 000 € H.T.

Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Le compromis est rédigé sous condition suspensive d'obtention de prêt.

Si le permis de construire obtenu prévoit une surface supérieure à 450 m² de surface de plancher, le prix définitif sera calculé sur la base de 130 € HT/m² de surface de plancher supplémentaire, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	150 000,00 €
TVA au taux de 20 %	30 000,00 €
Toutes taxes comprises	180 000,00 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°31 du parc d'activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;

SCRUTIN : POUR : 67
CONTRE : 0
GUENE)

DONT 20 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JEAN-PHILIPPE MOREL, M. ADRIEN